



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 30 SEP. 2019

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES

CS 90099

06273 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

RESSOURCES HUMAINES ET
DEVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

REGIME INDEMNITAIRE

AFFAIRE SUIVIE PAR :

MME SARAH MARTIN

LE PREFET
DES ALPES-MARITIMES,

et

LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES,

ARRETE SDIS N° 195144

Portant nomination dans les fonctions de Chef de Compagnie et chef de centre

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction de sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'arrêté SDIS N°17-4719 en date du 23 juin 2017 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°18-48, en date du 18 décembre 2018, portant sur l'organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et sur la modification du règlement opérationnel,

VU l'arrêté ministériel pris conjointement par monsieur le ministre de l'intérieur et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de l'intéressé au grade de commandant, à compter du 1^{er} avril 2006,

VU l'avis de vacance d'emplois déclaré,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRESENT

ARTICLE PREMIER :

Monsieur ALLAVENA DANIEL (matricule : 2124), né le 05/01/1955 à Menton (06), commandant de sapeurs-pompiers professionnels, est nommé **dans les fonctions de Chef de la compagnie Menton et Chef du centre de secours principal de Menton**, à compter du **1^{er} janvier 2019**.

ARTICLE 2 :

A compter de cette date, il est mis fin aux fonctions de l'intéressé en qualité **d'adjoint au chef du groupement territorial Est**.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice 18 avenue des Fleurs 06000 Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes



Charles-Ange GINESY
Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
DS - 4176

Jean-Gabriel DELACROY